

DEPARTEMENT
DU RHONE

ARRONDISSEMENT
DE LYON

CANTON
DE SAINT GENIS LAVAL

REPUBLIQUE FRANCAISE

CANTON DE SAINT GENIS LAVAL

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du : 08 avril 2025

Nombre de membres	
Art L2121-2 code des collectivités territoriales :	35

Liste des délibérations examinées affichée le 14
avril 2025

Date de convocation du Conseil Municipal : 02 avril
2025

Nombre des Conseillers Municipaux
en exercice au jour de la séance : 35

Président : Madame Marylène MILLET

Secrétaire élu : Monsieur Jacky BÉJEAN

Membres présents à la séance :

Marylène MILLET, Laure LAURENT, Jacky BÉJEAN,
Ikrame TOURI, David HORNUS, Françoise BÉRARD,
Patrick FAURE, Céline MAROLLEAU, Yves GAVAUT,
Laurent DURIEUX, Frédéric RAGON, Claudia VOLFF,
Etienne FILLOT, Eric VALOIS, Emile BEYROUTI, Céline
BALITRAN-FAURE, Jean-Christian DARNE, Eliane
NAVILLE, Fabienne TIRTIAUX, Guillaume COUALLIER,
Fabien BAGNON, Eric PEREZ

Membres absents excusés à la séance :

Stéphane GONZALEZ, Aïcha BEZZAYER, Delphine
CHAPUIS, Camille EL-BATAL, Sonia MONFORT,
Caroline VARGIOLU, Bruno DANDOY, Coralie
TRACQ, Laurent KAZMIERCZAK, Yamina SERI,
Pascale ROTIVEL, Christophe GODIGNON, Nejma
REDJEM

Pouvoirs :

Stéphane GONZALEZ à Frédéric RAGON, Aïcha
BEZZAYER à Ikrame TOURI, Delphine CHAPUIS à
Patrick FAURE, Sonia MONFORT à Françoise BÉRARD,
Caroline VARGIOLU à Céline MAROLLEAU, Bruno
DANDOY à Claudia VOLFF, Coralie TRACQ à Yves
GAVAUT, Laurent KAZMIERCZAK à Laure LAURENT,
Yamina SERI à David HORNUS, Pascale ROTIVEL à Eric
PEREZ, Christophe GODIGNON à Guillaume
COUALLIER, Nejma REDJEM à Fabien BAGNON,

Membres absents à la séance :

BILAN DES CESSIONS ET
ACQUISITIONS IMMOBILIÈRES
2024

Délibération : 04-2025-048

Transmis en préfecture le : 14/04/2025

RAPPORTEUR : Madame Céline MAROLLEAU

Chaque année, le conseil municipal est appelé à délibérer sur le bilan annuel des acquisitions et cessions immobilières réalisées par la commune. Ce bilan doit être annexé au compte administratif.

Ce bilan concerne les acquisitions (suite à préemption ou non) ou cessions de biens réalisées par la ville sur l'année 2024 pour l'amélioration de l'habitat et du cadre de vie dans les différents quartiers de la ville. Il s'inscrit dans le cadre de la stratégie patrimoniale de la commune qui poursuit l'ambition de préparer l'avenir en préservant le cadre de vie et le patrimoine communal. Ainsi, ce bilan traduit d'une part que la commune a amorcé une logique de vases communicants en vue de rénover son patrimoine, et d'autre part, qu'elle a entrepris de le rationaliser en procédant à des cessions.

Acquisitions immobilières :

Cédant	Désignation du Bien	Localisation	Réf. Cadastres	Acte	Montant
SCI IMMOVAL	Terrain nu	Lieu-dit Montrond Sud	BX n° 23 devient BX n° 27 et 28	Délibération n° 12.2023.148 du 21/12/2023	160 000 €
SASU Maison Maxandrice	Préemption Fonds de Commerce	69 Av. Georges Clémenceau	AW n° 94	Décision n° 2024-019 du 23/02/2024	59 820,31 € (dont 2 680,31€ de frais divers)

Cessions immobilières :

Acquéreur	Désignation du Bien	Localisation	Réf. Cadastres	Acte	Montant
SOLIHA	Immeuble usage d'habitation	Place Barnoud	AW n° 241	Délibération n° 2023.146 du 21/12/2023	100 000 €
SCI IMMOVAL	Terrain nu	Lieu-dit Montrond Sud	BX n° 13 devient BX n° 25 et 26	Délibération n° 12.2023.147 du 21/12/2023	14 320 €
Metropole de Lyon	Terrain nu	Lieu-dit Les Sources	BC n° 204	Délibération n° 02.2024.008 du 08/02/2024	1 600 000 €

Considérant que ce bilan doit être annexé au compte administratif de l'année concerné ;

Vu l'article L. 2241-1 du code général des collectivités territoriales

Vu l'avis de la commission n° 4 « Finances, Affaires générales, Développement économique, Ressources humaines et Numérique » du 27 mars 2025 ;

Mesdames et Messieurs,

Je vous demande de bien vouloir,

- **APPROUVER** le bilan annuel des acquisitions et cessions immobilières réalisées au cours de l'année 2024.

Après avoir entendu l'exposé de **Madame Céline MAROLLEAU**,

Invité à se prononcer et après en avoir délibéré,

- LE CONSEIL ADOPTE A L'UNANIMITÉ CETTE DELIBERATION -

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

La Maire,
Marylène MILLET

Jacky BÉJEAN,
Le secrétaire de séance,



Liste des élus ayant voté POUR

Marylène MILLET, Stéphane GONZALEZ, Laure LAURENT, Jacky BÉJEAN, Ikrame TOURI, David HORNUS, Françoise BÉRARD, Patrick FAURE, Céline MAROLLEAU, Yves GAVAUT, Aïcha BEZZAYER, Delphine CHAPUIS, Laurent DURIEUX, Frédéric RAGON, Claudia VOLFF, Etienne FILLOT, Eric VALOIS, Sonia MONFORT, Caroline VARGIOLU, Bruno DANDOY, Coralie TRACQ, Laurent KAZMIERCZAK, Yamina SERI, Emile BEYROUTI, Céline BALITRAN-FAURE, Jean-Christian DARNE, Eliane NAVILLE, Pascale ROTIVEL, Fabienne TIRTIAUX, Guillaume COUALLIER, Fabien BAGNON, Eric PEREZ, Christophe GODIGNON, Nejma REDJEM

En cas de contestation, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Lyon dans un délais de deux mois à compter de sa publication ou notification.